

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Nécessité d'une délimitation pratique du non marchand

- Deux limitations importantes à l'approche théorique:
 1. le repérage concret, via le statut juridique, des organisations non marchandes au sens de notre définition théorique suscite dans certains cas quelques difficultés;
 2. d'autre part, le champ couvert par notre définition peut se révéler trop large par rapport aux besoins socio-politiques en la matière.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le repérage des organisations non marchandes

- Pour identifier les organisations non marchandes, l'approche juridico-institutionnelle semble a priori commode.
- Les formes suivantes se rattachent pour la plupart au non-marchand: ASBL, mutuelles, fondations, associations de fait, services publics et entreprises publiques.
- Mais toutes les ASBL et toutes les entreprises publiques ne sont pas non marchandes au sens de notre définition.
- Ces exceptions sont généralement impossibles à isoler telles quelles dans les statistiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le champ couvert par la définition théorique

- La définition théorique : aucune distinction entre les types d'activité.
- Or, les définitions courantes du non-marchand, et en particulier celles que l'on retrouve dans les textes juridiques, sont généralement plus étroites. Elles excluent en général deux types d'activité :
 - d'une part, la fonction purement administrative du secteur public assurée par les administrations;
 - d'autre part, les activités usuellement considérées comme soumises au marché telles que le transport, la finance, l'énergie, ..., où l'on trouve néanmoins de nombreuses entreprises publiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens large et au sens restreint

- La délimitation pratique permet de répondre simultanément aux deux critiques précédentes, tout en tenant compte des contraintes liées aux limites des statistiques disponibles.
- Elle repose sur une double conception, large et restreinte, du secteur non marchand

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

[Non marchand au sens large]

- Au sens large, le non-marchand rassemble tous les opérateurs économiques qui présentent une des formes juridico-institutionnelles précitées (ASBL, mutuelles, services publics, ...), permettant de préjuger à priori une finalité non lucrative et le recours à des ressources non marchandes.
- Cette conception est très extensive dans la mesure où elle inclut des producteurs qui ne peuvent pas être considérés en pratique comme non marchands (fausses ASBL, certaines entreprises publiques). Elle donne la borne supérieure du secteur.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

[Non marchand au sens restreint]

- Au sens restreint, le non-marchand exclut, parmi les opérateurs précédents,
 - ceux qui forment l'administration publique, ainsi que
 - ceux qui sont actifs dans les branches essentiellement soumises au marché, à savoir l'industrie, le commerce, le transport, la finance, ...
- Cette définition est trop étroite au regard des critères théoriques. Elle fournit la borne inférieure du secteur.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Avantages de la délimitation pratique

- Elle répond aux limites de la définition théorique en proposant une borne inférieure;
- Elle évite d'opérer des choix arbitraires, voire normatifs, par rapport à la finalité de certains opérateurs;
- Elle est aisée à appliquer sur le plan statistique, dans la mesure où les principales sources proposent un classement des unités économiques par statuts juridiques et par activités;
- Enfin, toujours sur le plan statistique, elle donne une marge (différence entre la borne supérieure et la borne inférieure) qui permet de quantifier le non-marchand quelle que soit la définition envisagée.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Nomenclature des activités non marchandes

- Dans la **conception large**, on retient les opérateurs de toutes les branches d'activité;
- Dans la **conception restreinte**, font seuls partie du secteur non marchand les opérateurs des branches 1 à 5, d'une partie de la branche 7, et de la branche 8. Sont exclues l'Administration publique (branche 6) et les rubriques 71 à 77 de la branche 7 (activités essentiellement soumises au marché et entreprises publiques marchandes).

Branches	Rubriques
1. Culture, sports et loisirs	11. Culture 12. Sports 13. Loisirs
2. Education et recherche	21. Enseignement fondamental et secondaire 22. Enseignement supérieur et recherche 23. Autres formations
3. Santé	31. Services curatifs avec hébergement 32. Services curatifs sans hébergement 33. Services préventifs 34. Autres activités pour la santé humaine
4. Action sociale	41. Aide sociale générale 42. Aide aux handicapés 43. Aide à la jeunesse 44. Aide à la petite enfance 45. Aide aux personnes âgées
5. Défense des droits et intérêts	51. Organisations économiques, patronales et professionnelles 52. Syndicats 53. Organisations politiques
6. Administration publique	61. Administration générale, services collectifs, sécurité sociale 62. CPAS 63. Mutuelles
7. Autres activités non marchandes	71. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche 72. Industries extractives et manufacturières 73. Electricité/gaz/eau, construction 74. Commerce de gros et de détail, réparations 75. Hôtels et restaurants 76. Transports, communications, activités financières, immobilier, location, activités informatiques 77. Autres services aux entreprises 78. Services collectifs, personnels et domestiques 79. Associations religieuses
8. Autres, n.d.a.	80. Autres, n.d.a.

Développement historique : introduction

- Apparition des théories et doctrines formelles au 19^e siècle mais depuis l'Antiquité des groupements autonomes et égalitaires sinon démocratiques (Par ex.: premières "coopératives" fruitières dans la région du Jura au 7^e siècle et l'importance des compagnonnages au Moyen-Age).
- Les "grands travaux" au Moyen-Age illustrent la notion d'économie sociale avant la lettre: l'apport par des ouvriers et artisans de leur force de travail se faisait en contrepartie d'une rémunération, d'une socialisation des besoins primaires (logement, nourriture), d'une solidarité envers les malchanceux et accidentés (aide en argent et vivres, recueil des enfants...).
- L'« économie sociale » est donc un nouveau concept issu d'une ancienne lignée : des coopératives de production et de consommation du 19^e siècle → économie sociale actuelle qui reste motivée par la difficulté d'avoir un accès à l'emploi.

Développement historique : origines

- Les penseurs et les utopistes (cfr. point 5.2)
 - Dès 1820 : °journaux, réseaux et sociétés coopératives en Angleterre.
 - En France, les thèses des utopistes (Fourier, Saint-Simon) mèneront aux premières coopératives de production et à la première société mutualiste (à Lyon en 1827).
 - 24 octobre 1844 : début de l'histoire coopérative : enregistrement de la société des "Equitables pionniers de Rochdale". Ces tisserands de la région de Manchester, disciples de Robert Owen, ont acté leur pensée et approche dans les statuts et les procès-verbaux des assemblées qui ont abouti à la formalisation des **principes de Rochdale**, qui dominent depuis lors le mouvement coopératif mondial:
 - avant tout la démocratie (un homme, une voix),
 - la ristourne,
 - la porte ouverte aux nouveaux membres, et
 - la rémunération du capital par un intérêt.

[Développement historique : origines]

- La Belgique s'ouvre à l'économie sociale
 - Dès 1830, un cours d'économie sociale est créé à l'Université de Louvain.
 - Suite à la révolution de 1848 en France, en Belgique: °ateliers coopératifs (1849), unions de crédit (1848), boucheries (1850), brasseries (1850), boulangeries (1855).
 - Mais ces premières initiatives sont éphémères.
 - Il faudra attendre la reprise du mouvement démocratique et socialiste d'après 1860 pour que la question des sociétés coopératives revienne sur le tapis.

[Développement historique : origines]

- Les caisses de secours mutuel
 - Parallèlement aux thèses coopérativistes, une réponse à la misère s'organise à la base par des caisses ou associations de secours mutuel.
 - Souvent issues de milieux d'artisans (tradition de guildes et compagnonnages), ces caisses seront, en 1850, au nombre de 200 pour 68.000 membres.
 - Mais le cadre légal est défaillant: une première loi, en 1851, sera un échec dans la tentative de régulariser ces initiatives.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.3. La période 1860-1890

Développement historique : la période 1860-1890

- Les premières coopératives
 - 1864: Liège: °première banque populaire et °"l'Équité", société pour l'achat d'approvisionnements.
 - 1868: °coopérative de consommation (Fayt-lez-Manage), °boulangerie coopérative (Bruxelles); 1869 : °la "Ruche ouvrière", une société coopérative de consommation; °restaurants économiques par des bourgeois philanthropes.
 - la guerre de 1870 et l'écrasement de la Commune de Paris vont freiner le développement de l'économie sociale mais l'idée coopérative reste vivace dans les milieux populaires
 - Gand : 1873 : "Vrije Bakkers" : deux tendances s'affrontent :
 - 1) fourniture de marchandises au meilleur rapport qualité/prix,
 - 2) action économique pour soutenir l'action politique.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.3. La période 1860-1890

Développement historique : la période 1860-1890

- Cette deuxième tendance aboutira, en 1880, à la création du Vooruit Gent, une coopérative socialiste qui apportera quelques correctifs aux principes de Rochdale: considérant la coopération comme un moyen et non un but, elle consacra une partie de ses bénéfices à des actions de propagande visant à favoriser l'émancipation du prolétariat.
- Contexte juridique adéquat (Par ex.: la loi sur les coopératives de 1873)
- Le mouvement coopératif va prendre son essor (Par ex.: d'autres initiatives à Bruxelles, à Verviers, dans le Borinage...)

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.3. La période 1860-1890

Développement historique : la période 1860-1890

- Réactions du monde chrétien et évolution du monde socialiste
 - Face à la montée du mouvement coopératif socialiste, le monde chrétien est partagé entre deux tendances:
 - la branche catholique de l'école socialiste est favorable à l'émancipation des travailleurs,
 - la branche paternaliste du monde chrétien craint ces idées "révolutionnaires" et préfère s'en tenir aux patronages de cercles ouvriers.
- En 1886, un premier congrès des œuvres sociales est cautionné par l'évêque de Liège; d'autres congrès aboutiront aux premières associations chrétiennes et à la naissance du Boerenbond.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.3. La période 1860-1890

Développement historique : la période 1860-1890

- En 1891, l'encyclique Rerum Novarum (Léon XIII) reconnaît le catholicisme social (qui aboutira à la démocratie chrétienne) et encourage de jeunes prêtres à lutter, à armes égales, contre le socialisme matérialiste. La volonté de changer la société demeurera toutefois très marginale, au contraire du mouvement coopératif socialiste.
- Du côté socialiste, l'action politique des coopératives trouvera son apogée dans la création, en 1885, du Parti Ouvrier Belge. L'affiliation automatique des coopératives au syndicat, au parti et à la mutualité donnera au mouvement socialiste son homogénéité et aboutira à ce qui sera l'actuelle Action Commune.
- Toutefois, la montée du centralisme étatique comme axe de combat du mouvement socialiste créera progressivement un biais entre le Parti et la base coopérative.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.4. La croissance

[La croissance]

- Les secteurs d'activité
 - alimentation (pouvoir consommer mieux et plus);
 - pharmacies (accès aux soins de santé);
 - banques (pouvoir épargner);
 - assurances (pouvoir s'assurer et assurer l'avenir de sa famille).
 - presse et édition.
- Deux écoles dans la démarche coopérative:
 - une politique de prix élevés assurant des moyens d'action importants;
 - une politique de petits prix dans des coopératives qui par leur militantisme parviennent néanmoins à réaliser un bénéfice.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.4. La croissance

[La croissance]

- Apparition des coopératives neutres à partir de 1881
 - La plupart sont créées par des fonctionnaires mais ces initiatives se heurtent à la réaction des agents d'Etat qui ne veulent y voir que le seul aspect commercial et l'avantage pécuniaire de la ristourne.
 - Par ex.: les pharmacies populaires (1892)
- Les coopératives de production et de logement
 - Depuis l'apparition du mouvement coopératif, les coopératives de production sont quasiment inexistantes.
 - Plus présentes sont les coopératives de logement apparaissant après la 1ère guerre mondiale à l'initiative des mouvements syndical, mutualiste et coopératif, avec un objectif de conquête de droit à l'habitat autre que celui de la propriété individuelle.

La croissance

- Les organisations mutualistes
 - Avec la loi du 23 juin 1894, les caisses de secours mutuel bénéficient enfin d'un cadre légal permettant de développer leurs activités.
 - L'essor et la structuration des organisations mutualistes va s'accompagner des premiers subsides publics, précurseurs d'une fonction principale de redistribution solidaire.

Regroupements et concentrations

- L'efficacité du modèle
 - Dans la première moitié du XXe siècle: partant d'une base locale, l'organisation coopérative est passée rapidement à un fonctionnement régional puis national.
 - L'économie coopérative innove dans le secteur de la consommation: succursalisme.
- Propagation des idées
 - Bien que le terme d'économie sociale tende à être oublié (il resurgira au milieu des années 70), les idées coopératives se propagent au début du XXe siècle et prennent de multiples formes
 - Ce programme efficace, allié à des implantations locales très fortes, va assurer une rente de situation aux coopératives et leur faire perdre peu à peu leur dynamique.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.5. Regroupements et concentrations

[Regroupements et concentrations]

- Perte d'identité des coopératives neutres
 - Bien que regroupées au sein de La Fédérale de Belgique (créée en 1891), les coopératives neutres n'auront jamais le poids économique et politique des mouvements socialistes et chrétiens. En cela, elles préfigurent les abus des fausses coopératives qui discréditeront le concept.
- Regroupements mutualistes
 - dès la fin du XIXe siècle: °fédérations régionales qui se regroupent elles-mêmes en unions nationales:
 - 1906: Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes;
 - 1908: Union Nationale des Fédérations Mutualistes Neutres de Belgique;
 - 1913: Union Nationale des Mutualités Socialistes;
 - 1914: Union Nationale des Fédérations Mutualistes Libérales de Belgique;
 - 1920: Union Nationale des Fédérations des Mutualités Professionnelles de Belgique.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.6. Secteurs d'expansion

[Secteurs d'expansion]

- L'assurance et la banque
 - Les sociétés d'assurance et d'épargne voient le jour dès la fin du XIXe (Par ex.: la Prévoyance Sociale, Coop-Dépôts, les Assurances Populaires, la Coopérative Ouvrière de Banque).
- Le consumérisme
 - Après la première guerre mondiale: coopératives de consommation → consumérisme: les femmes de coopérateurs, les véritables clientes des magasins, se regroupent en guildes et se servent de ces associations pour peser sur les décisions des sociétés.
 - De ce phénomène demeure encore aujourd'hui la reconnaissance des "piliers coopératifs traditionnels" comme organisations de consommateurs.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.7. Crise et réorganisation

[Crise des années '30 et réorganisation]

- La crise économique, et ses 600.000 chômeurs, amènera une baisse importante de la consommation.
- restructuration des piliers traditionnels sous la direction de la
 - Société Générale Coopérative (mouvement socialiste) ou
 - Fédération Nationale des Coopératives Chrétiennes (mouvement chrétien).
- La faillite de la Banque Belge du Travail causera par ailleurs un traumatisme durable

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.8. Après le 2^e guerre mondiale

[Après la 2^e guerre mondiale]

- La reconstruction
 - Le pouvoir d'achat des consommateurs s'accroît de même que la demande de produits nouveaux et variés → coopératives de consommation diversifient leurs activités et étendent leurs gammes de produits.
 - Mais, baisse de la pratique coopérative et de la fidélité au magasin familial.
- Les années '50
 - Le système coopératif est à son apogée (Par ex.: création, le 20 juillet 1955, du Conseil National de la Coopération, organisme d'avis et d'études, chargé d'agrèer les vraies sociétés coopératives et le garant du respect des principes coopératifs de base).
- Le tournant de 1958
 - "self-service" combiné avec une demande de plus en plus diversifiée → °chaînes de grands magasins.
 - 1958: † la "loi de cadenas" bloquant les implantations commerciales → °grandes surfaces à des endroits géographiquement stratégiques.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.9. Concurrence et déclin

[Concurrence et déclin]

- Développement des grandes surfaces
 - Profitant d'une mobilité plus grande des personnes, les grandes surfaces s'installent dans les grands centres, ou dans leur périphérie, et exercent un attrait certain sur la clientèle traditionnelle des coopératives.
 - A cette concurrence, les coopératives de consommation n'opposeront qu'une résistance basée sur l'immobilisme.
- Problèmes spécifiques aux coopératives
 - L'incapacité de répondre aux données nouvelles du marché est liée à une série de paramètres facilement identifiables :
 - manque de ressources humaines;
 - manque de moyens financiers (capitaux);
 - attachement à des implantations locales et à la vie associative qui y est liée;
 - un fonctionnement démocratique rendant tout processus décisionnel trop long;
 - un attachement à la ristourne coopérative qui pèsera sur la gestion.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.10. Disparition et sauvetage

[Disparition et sauvetage]

- Febecoop et FNCC
 - En l'espace de quinze ans, les coopératives de consommation sont balayées.
 - A partir des années '70, Febecoop et FNCC vont tenter de sauvegarder ce qui peut l'être: l'assurance, la banque et le secteur des pharmacies.
 - Le secteur alimentaire de la FNCC subsistera, via l'Epece à Ciney, jusqu'au début des années '90.
- Les bases d'un renouveau
 - S'adaptant aux conditions d'un marché de plus en plus dur et de dimension européenne, les secteurs sauvegardés vont s'adapter et parfois se développer d'une manière impressionnante (pharmacies).
 - Un changement de nom accompagnera le plus souvent une démarche plus économique (Maison des Mutualistes → Groupe Multipharma, la Prévoyance Sociale → P&V, la COB → Bacob...).

[La nouvelle économie sociale]

- Redécouverte du concept
 - France, au milieu des années '70: résurgence du concept d'économie sociale.
 - Se sentant remis en cause depuis la fin de la 2^e guerre mondiale, les secteurs mutualistes, coopératifs et associatifs ont fini par se concerter et adopter une stratégie commune.
 - Cette stratégie se concrétisera, en 1975, par la création du CNLAMCA (Comité de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives) et par l'adoption d'une Charte de l'Economie Sociale articulée autour de 3 thèmes (solidarité, démocratie, régime particulier de distribution ou répartition des gains) qui va redonner à l'économie sociale ses lettres de noblesse.

[La nouvelle économie sociale]

- Des nouvelles coopératives à la nouvelle économie sociale
 - Dès la fin des années 70, les effets de la crise économique ont été les catalyseurs du renouveau de l'économie sociale: l'emploi se fait rare et le danger d'exclusion définitive du monde du travail pour une partie de la population se précise.
 - Plusieurs expériences de reprise d'entreprises par leurs travailleurs.
 - Face à cette situation, une dynamique va se développer, avec des objectifs précis :
 - se créer un emploi autogéré;
 - renforcer la solidarité entre les acteurs économiques et diminuer les inégalités entre ceux-ci;
 - répondre à des besoins nouveaux et/ou non satisfaits, en particulier ceux de populations réputées peu solvables;
 - intérêt pour l'environnement, le recyclage de matériaux;
 - démocratie et responsabilisation collective.

[La nouvelle économie sociale]

- Le souci principal des politiques publiques est de stimuler l'activité économique et de lutter contre le chômage.
- L'Etat incite le secteur public à engager des chômeurs (°programmes de mise à l'emploi financés par l'ONEm).
- Tous ces emplois concernent des travaux d'intérêt général, c'est à dire des activités « non-marchandes ».
- En 1979, le gouvernement Martens I met en place le Plan Dewulf, un système de primes octroyées aux entreprises sans finalités industrielles et commerciales ainsi qu'aux institutions de soins et d'hébergement. Ces primes sont conditionnées par l'obligation d'engager des chômeurs.
- L'objectif est double : Il s'agit de faire face à de nouveaux besoins de la population tout en diminuant le taux de chômage.

[La nouvelle économie sociale]

- 1980: révision constitutionnelle: le gouvernement Martens I précise dans sa déclaration d'investiture qu'il « *appartient désormais aux communautés et aux régions de définir les politiques appropriées* ».
- Les politiques dont il est fait allusion concernent principalement les matières personnalisables (enseignement, politiques sociales et de santé, formation professionnelle, etc.).
- Toutefois, la notion de secteur non-marchand n'existe pas encore en tant que telle. Elle apparaît pour la première fois dans l'arrêté royal du 24/03/82, qui « *encadre la promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand* ».

[La nouvelle économie sociale]

- Les critères du non-marchand sont alors définis comme devant « *satisfaire à des besoins collectifs, être d'utilité publique ou sociale ou d'intérêt culturel et ne poursuivre aucun but lucratif* ».
- Ce même arrêté met en place le programme de Troisième Circuit du Travail (TCT) qui a pour but de « *pallier le chômage d'origine structurelle par la création d'emplois dans le secteur non-marchand, devant satisfaire à des besoins collectifs qui autrement n'auraient pas été rencontrés* ».

[La nouvelle économie sociale]

- Années '80: insertion des exclus du marché du travail reste la principale préoccupation (par le biais d'expériences sur des marchés très concurrentiels).
- D'autres expériences vont s'inscrire dans de nouveaux créneaux, d'autres encore s'inscrivent plus dans l'économie sociale en s'organisant de manière locale et anarchique.
- Si l'esprit coopératif est bien présent, la forme juridique n'est pas toujours celle-là. Le choix de l'ASBL est fréquent.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- 1984: °politique d'austérité → réduction de la masse salariale.
- Economies faites par l'Etat → financer de nouvelles structures (secteur des services de soins et l'aide à domicile)
 - réduction des lits disponibles dans les institutions hospitalières, notamment dans les services de santé mentale. Le secteur des soins « ambulatoires » est privilégié au détriment des hôpitaux.
 - promotion du travail à temps partiel.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- 1986: accords de Val-Duchesse: ils entérinent l'exonération des cotisations sociales pour les ASBL et les ateliers protégés et incitent à créer des nouveaux emplois.
- 1989: révision institutionnelle: création de la région de Bruxelles-Capitale; les communautés et les régions voient la proportion de leur budget augmenter de 30%.
- Continuation de la politique de restriction budgétaire, notamment dans le secteur hospitalier → contestation sociale → revalorisation salariale des professions liées aux soins de santé et par là même à une prise de conscience de la force politique du secteur non-marchand.
- ° « Maribel social »

[La nouvelle économie sociale]

- L'arrivée de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne → une nouvelle dynamique.
- 1989: °unité « Économie sociale » dirigée par Paul Ramadier au sein de la DG XXIII de la Commission
- 1989: Paris: grande conférence européenne de l'économie sociale sous le patronage du gouvernement français et de la Commission européenne.
- Cette nouvelle dynamique implique aussi le Comité économique et social européen ainsi que le Parlement européen
- l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'Italie et la Suède sont cinq des pays les plus rapidement impliqués dans la promotion et la défense des valeurs et des activités d'économie sociale.

[La nouvelle économie sociale]

- Une série de grandes conférences européennes de l'économie sociale sont organisées : Rome (1990), Lisbonne (1992), Bruxelles (1994), Séville (1996), Birmingham (1998).
- Les organisations revendiquent la création d'un Comité consultatif européen pour exprimer formellement les avis de l'économie sociale par rapport aux politiques européennes → 1994: °Comité consultatif des Coopératives, Mutualités, Associations et Fondations (CCCMAF)
- 1998: le CCCMAF d'initiative privée remplacé par un CCCMAF officiel.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- 1992-1993: accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin: transfert de certaines compétences de la Communauté Française vers la région Wallonne et la Commission Communautaire Française (COCOF) de la région de Bruxelles-Capitale. La COCOF assure le financement du secteur non-marchand bruxellois.
- 1995: le plan pluriannuel pour l'emploi: priorité = l'emploi dans le secteur non-marchand.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- Il faut attendre l'arrêté royal du 16/04/1998 relatif à la promotion de l'emploi dans le non-marchand pour que soient enfin précisées de manière exhaustive les activités que ce terme recouvre.
- 1998: le secteur s'organise sous forme de Confédération des Entreprises du Non-Marchand et il est pour la première fois représenté dans le Conseil Central de l'Economie. Il siège depuis lors comme observateur au Conseil National du Travail. Son poids politique est désormais bien plus important.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- 1999: les sociaux-chrétiens sont évincés du pouvoir.
- La déclaration d'investiture du gouvernement Verhofstadt I insiste sur la collaboration entre secteurs public et privé et sur la délégation de certaines tâches vers le secteur privé.
- 2000: Ce gouvernement prône la participation et la coordination entre les pouvoirs publics et le secteur associatif non-marchand.
 - les accords du non-marchand au niveau fédéral:
 - harmonisation des barèmes des travailleurs du secteur,
 - réduction du temps de travail en reconnaissant sa pénibilité et
 - libération de fonds pour l'accompagnement des stagiaires et la formation du personnel.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- Ce consensus fut possible en grande partie grâce à l'excellente collaboration entre les employeurs du non-marchand et les syndicats ainsi qu'à la marge budgétaire significative dont disposait le gouvernement.
- En même temps, des changements au niveau européen.
 - En 1999, la Commission Prodi réorganise les services de la Commission: la DG XXIII disparaît, de même que l'unité « Économie sociale » dont les compétences sont réparties entre la DG Entreprises et la DG Affaires sociales. Le CCCMAF n'est pas reconduit.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- Les grandes conférences européennes d'économie sociale sont encore organisées (Par ex.: Gävle – Suède (2001), Salamanca – Espagne (2002), Prague – Tchéquie (2002), Cracovie – Pologne (2004), Strasbourg – France (2008)).
- Un nouveau comité d'initiative privée est mis en place pour servir de porte parole à l'économie sociale européenne. Créé sous le nom de Conférence Européenne Permanente des CMAF (CEP-CMAF), il est rebaptisé Social Economy Europe le 1er janvier 2008.
- En mai 2008, le Commissaire Špidla souligne que *« c'est un vrai modèle alternatif que l'économie sociale a construit à travers le respect de ses principes. Elle n'est pas seulement une 'économie de bonnes intentions', elle est le symbole d'une autre façon d'entreprendre, d'investir et de créer des emplois »*.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.11. Le renouveau

[La nouvelle économie sociale]

- La dynamique ascendante des années 1990 a fait place à une relative stagnation de l'économie sociale au plan européen.
- Les raisons en sont multiples :
 - égoïsme accru des composantes;
 - difficulté de surmonter les clivages idéologiques et culturels;
 - élargissement de l'Union européenne à de nouveaux États membres adeptes du marché et du capitalisme;
 - renforcement idéologique du capitalisme;
 - division de l'économie sociale entre sa partie marchande et sa partie associative.

ULB Partie IV: Aspects européens

[Aspects européens]

- A l'échelle européenne, le non marchand occupe une place importante dans les recommandations politiques émises par la Commission et le Conseil.
- Trois politiques au moins sont concernées :
 - la politique de l'emploi,
 - la politique de l'intégration sociale et
 - la politique économique.
- Ces politiques sont articulées les unes aux autres et poursuivent le même objectif général: le renforcement de la stratégie de convergence entre les Etats membres destiné à favoriser la croissance et la compétitivité de l'économie européenne.

ULB Partie IV: Aspects européens

[Aspects européens]

- La Commission veut inciter les Etats membres à attacher plus d'importance au secteur en raison de son rôle croissant dans de nombreux domaines sociaux
- La Commission encourage les mesures juridiques ou fiscales nationales prises en sa faveur.
- Il est également question dans les instances européennes d'un statut européen pour les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles, en parallèle avec les discussions sur un statut européen pour les entreprises.

Aspects européens

- Le non marchand est considéré comme un gisement d'emplois insuffisamment exploré.
- Les politiques publiques de l'emploi sont restées de la compétence des Etats, mais font l'objet de procédures européennes de surveillance, d'évaluation et d'encouragement.
- Dans ce cadre, le non marchand est généralement associé aux politiques d'emploi locales, aux stratégies de résorption du chômage et par là, au rééquilibrage des dépenses sociales.
- Il est également présent dans les politiques économiques relatives au développement de l'esprit d'entreprise et au développement des services de proximité, des services relatifs à l'environnement, des services collectifs et du secteur de la santé.

Aspects européens

- Les nouvelles politiques sociales préconisées par les autorités européennes, appelées politiques actives, apportent une contribution importante au développement et à la valorisation du non marchand.
- Il s'agit d'encourager le retour à l'emploi via des formations professionnelles et de développer les services de proximité et les emplois à caractère social.
- Dans ce cadre, la Commission recommande de réorienter les systèmes d'indemnisation passifs du chômage vers des mesures d'activation des allocations.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Options méthodologiques et lacunes statistiques

Le secteur non marchand belge de nos jours : une présentation statistique

Les options méthodologiques et les lacunes statistiques

- Le non marchand n'est qu'imparfaitement appréhendé par l'appareil statistique existant. Dans les comptes nationaux, le non marchand est éclaté et englobé dans différentes branches et secteurs, ce qui compromet sa visibilité.
- L'absence du non marchand des grilles d'analyses macroéconomiques traditionnelles peut être compensée par l'établissement d'un compte satellite du non marchand, c'est-à-dire un ensemble de tableaux statistiques cohérents avec les comptes nationaux et destinés à fournir des séries chiffrées portant sur le secteur.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Options méthodologiques et lacunes statistiques

Le secteur non marchand belge de nos jours : une présentation statistique

Les options méthodologiques et les lacunes statistiques

- Les lacunes de l'appareil statistique belge rendent impossible la constitution d'un compte cohérent présentant le degré de détail exigé par le modèle théorique.
- Par exemple:
 - données pas disponibles: travail bénévole ou données comptables relatives aux ASBL.
 - Données disponibles mais pas publiées à un niveau suffisamment détaillé ou pas présentées selon la nomenclature souhaitée.
- Par ailleurs, le contexte institutionnel belge, avec les multiples niveaux de pouvoirs qu'il comporte, rend malaisée l'analyse du financement public des unités du non marchand.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Options méthodologiques et lacunes statistiques

Le secteur non marchand belge de nos jours : une présentation statistique

Les options méthodologiques et les lacunes statistiques

- → se limiter à l'établissement d'un compte très simplifié
- Dans le présent cours ne sont présentés que
 - des tableaux de synthèse estimant principalement l'emploi et la valeur ajoutée pour l'ensemble du non marchand d'une part, et
 - des données détaillées pour les quatre sous-secteurs du non marchand d'autre part.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: La classification sectorielle des activités

Le secteur non marchand belge de nos jours : une présentation statistique

La classification sectorielle des activités

- Tableau 6: nomenclature d'activités retenue dans le cadre de la présente analyse. Les activités non marchandes y sont classées en huit branches et une trentaine de rubriques.
- Les quatre premières branches correspondent aux activités traditionnellement considérées comme non marchandes. Une traduction de cette nomenclature vers la classification NACE-BEL a été utilisée pour faire le lien avec les comptes nationaux et certains fichiers administratifs.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: La classification sectorielle des activités

Branches	Rubriques
1. Socio-culturel	11. Culture 12. Sports 13. Loisirs
2. Education et recherche	21. Enseignement fondamental et secondaire 22. Enseignement supérieur et recherche 23. Autres formations
3. Santé	31. Services curatifs avec hébergement 32. Services curatifs sans hébergement 33. Autres activités pour la santé humaine
4. Action sociale	41. Orphelinats, crèches, garderies d'enfants, instituts pour enfants en difficulté 42. Instituts pour handicapés et entreprises de travail adapté 43. Maisons de repos pour personnes âgées 44. Autres activités
5. Défense des droits et intérêts	51. Organisations économiques, patronales et professionnelles 52. Syndicats 53. Organisations politiques
6. Administration publique	60. Administration générale, services collectifs, sécurité sociale 61. CPAS 62. Mutuelles
7. Autres activités non marchandes	71. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche 72. Industries extractives et manufacturières 73. Electricité/gaz/eau, construction 74. Commerce de gros et de détail, réparations 75. Hôtels et restaurants 76. Transports, communications, activités financières, immobilier, location, activités informatiques 77. Autres services aux entreprises 78. Services collectifs, personnels et domestiques 79. Associations religieuses
8. Autres, n.d.a.	80. Autres, n.d.a.
9. PRIME, TCT, DAC	90. PRIME, TCT, DAC (Derde Arbeidsircuit)

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- Place des activités non marchandes dans l'économie belge.
- Analyse des données relatives à l'emploi salarié de l'ensemble des branches d'activité du non marchand émanant de l'ONSS et de l'ONSSAPL.
- Résultats pour le non marchand au sens large et restreint.
- Ce n'est que très récemment que l'ONSS a pu livrer des données triées sur la base de la forme juridique de ses déclarants.
- → première tentative de délimiter l'importance du non marchand sur base de données exhaustives.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

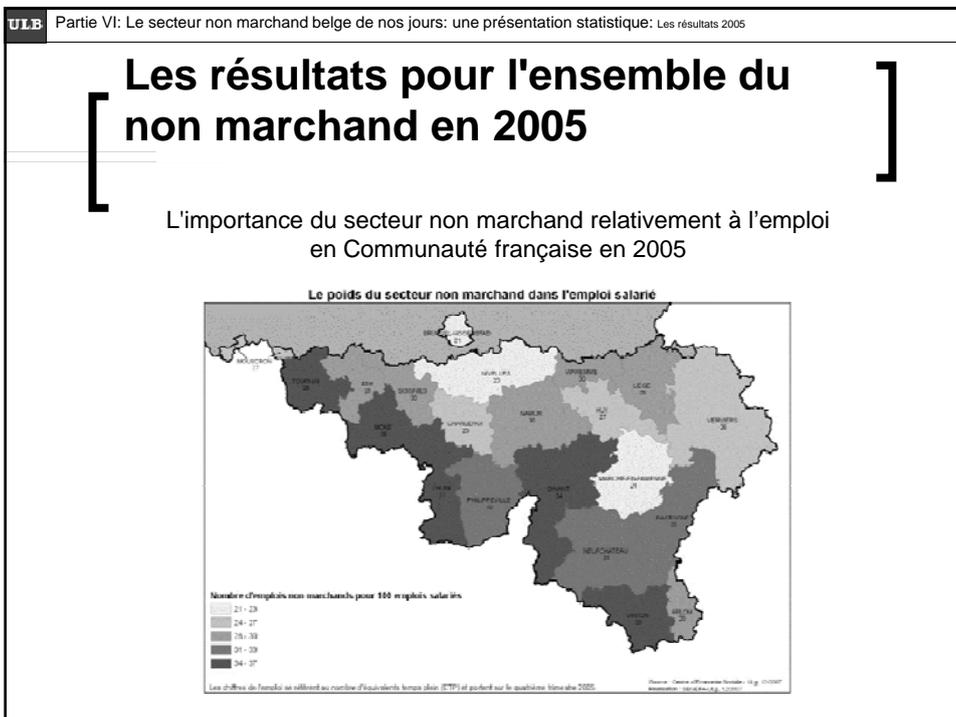
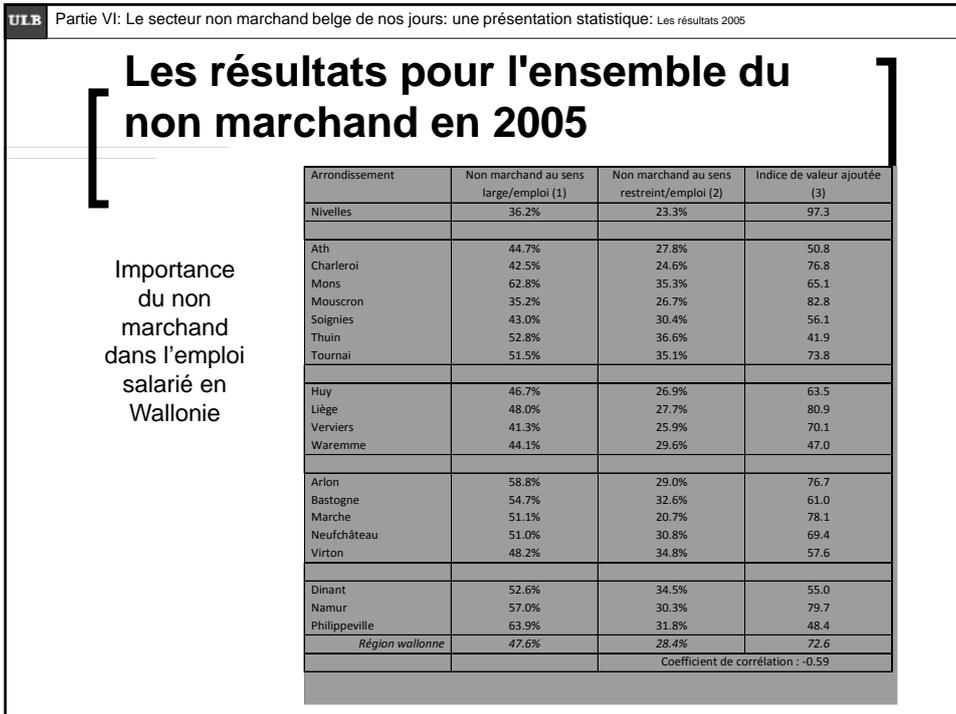
- Statistiques centralisées de l'ONSS: se rapportent aux employeurs et permettent de mesurer l'emploi salarié non marchand en Belgique.
- Statistiques décentralisées de l'ONSS: se rapportent aux établissements (un employeur peut avoir plusieurs établissements) et permettent de construire des clés afin de quantifier l'emploi non marchand dans les trois régions du pays.
- Les statistiques décentralisées ne portent que sur les postes de travail, et pas sur le nombre de travailleurs, ni les ETP ni les rémunérations. Ceci explique qu'elles ne soient utilisées que comme clé de répartition et pas comme données de base.
- Données de l'ONSSAPL servent à compléter l'emploi public non repris dans les fichiers de l'ONSS, à savoir l'emploi des administrations provinciales et locales.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

L'importance du secteur non marchand relativement au total de l'emploi en 2005

Part du non-marchand dans l'emploi salarié des trois régions en 2005		
	ETP	En % de l'emploi de la région ou du pays
Non marchand au sens large		
Bruxelles	236 064.1	46.4%
Flandre	569 853.3	34.1%
Wallonie	362 781.6	46.9%
Pays	1 168 781.6	39.6%
Non marchand au sens restreint		
Bruxelles	100 582.4	19.8%
Flandre	379 542.0	22.7%
Wallonie	213 590.5	27.6%
Pays	693 714.9	23.5%



ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- Par comparaison, en Flandre, la part du non-marchand dans l'emploi salarié est sensiblement plus faible: 34,7% pour la définition large et 23,4% pour la définition restreinte du secteur.
- Le cas de Bruxelles est particulier. Au sens large, le non-marchand y est relativement important (46,4% de l'emploi salarié) mais au sens restreint par contre, il ne représente plus que 19,8%.
- La part du non-marchand dans l'emploi résulte d'une série de facteurs spécifiques à chaque arrondissement.
- Ces facteurs peuvent jouer en sens contraire.
- Par exemple: arrondissement urbanisé: l'emploi privé est développé mais à l'inverse, concentration des administrations publiques, services sociaux, culturels,... → impact incertain sur le poids du non-marchand en termes d'emplois

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

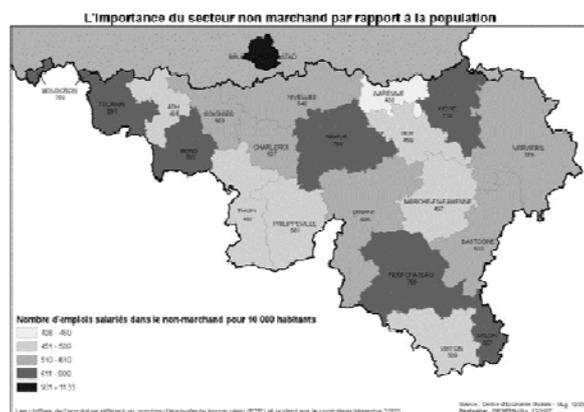
- Est-il possible d'établir un lien entre le niveau de développement d'une zone géographique déterminée, mesuré par la valeur ajoutée par tête, et l'importance des activités non marchandes qui s'y déroulent?
- Pas d'effet purement statistique: non marchand → valeur ajoutée
- Une augmentation du poids du non-marchand en termes d'emplois entraîne toujours mécaniquement une diminution de la valeur ajoutée telle que la mesure le comptable national.
- Cet effet est dû à deux facteurs :
 - d'une part, la comptabilité nationale tendent sous-estimer la production (et donc la VA) du non-marchand;
 - d'autre part, du fait de la nature de leurs activités, on sait que les associations utilisent relativement moins de capital, ce qui implique une production apparente par travailleur moindre.

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- On se limitera à constater que le coefficient de corrélation relatif aux chiffres des arrondissements wallons (tableau 7) est, dans la définition du non-marchand au sens restreint, de - 0,59 (le même coefficient est en fait observé pour tous les arrondissements du pays).
- Si on se réfère au revenu par habitant pour le comparer à la part du non-marchand dans l'emploi, aucune corrélation n'apparaît → aucun lien entre le "niveau de vie » et le caractère marchand/non marchand de l'économie

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

L'importance du secteur non marchand relativement à la population en 2005



ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- Le nombre d'emplois non marchands pour 10 000 habitants varie de 408 ETP (Waremme) à 1133 ETP (Bruxelles).
- Les organisations prises en compte pour délimiter le secteur non marchand se classent en deux catégories :
 - d'une part, celles qui relèvent du secteur associatif: les ASBL, les associations de fait et les fondations;
 - d'autre part, les organismes relevant du secteur public.
- Depuis 2003: employeurs déclarent leur personnel salarié à l'ONSS selon un nouveau système (déclaration multifonctionnelle DMFA) qui permet d'établir un lien entre le travailleur et son lieu effectif de travail.
- → Analyse de l'emploi en Belgique au plan local est possible en recourant au nombre d'emplois équivalents temps plein (ETP).

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

Importance du non marchand par rapport à la population dans les arrondissements wallons

Arrondissement	Non marchand au sens large/emploi (1)	Non marchand au sens restreint/emploi (2)	Indice de valeur ajoutée (3)
Nivelles	854	549	97.3
Ath	748	465	50.8
Charleroi	1 051	607	76.8
Mons	1 393	783	65.1
Mouscron	987	750	82.8
Soignies	797	563	56.1
Thuin	693	480	41.9
Tournai	1 307	891	73.8
Huy	867	499	63.5
Liège	1 269	732	80.9
Verviers	924	579	70.1
Waremme	607	408	47.0
Arlon	1 677	827	76.7
Bastogne	1 023	610	61.0
Marche	1 227	497	78.1
Neufchâteau	1 167	706	69.4
Virton	703	509	57.6
Dinant	925	606	55.0
Namur	1 437	765	79.7
Philippeville	1 007	501	48.4
<i>Région wallonne</i>	<i>1 079</i>	<i>643</i>	<i>72.6</i>
		Coefficient de corrélation : +0.54 (sans Nivelles : +0.70)	

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

Importance du non marchand par rapport à la population en Wallonie et en Flandre

	Non marchand au sens large/population (ETP pour 10 000 hab.)	Non marchand au sens restreint/population (ETP pour 10 000 hab.)
Wallonie	1 079	643
Flandre	970	655

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- Définition large: nombre d'emplois non marchands pour 10 000 habitants est sensiblement plus élevé en Région wallonne ↔ la définition restreinte
- Grande variation du nombre d'emplois non marchands pour 10 000 habitants au sein de la Région wallonne
- Ces écarts s'expliquent en partie par la localisation d'entités caractérisées par une taille (en termes d'emplois) relativement importante (par exemple, certaines administrations publiques, intercommunales, forces armées,...)

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- Définition restreinte: l'indicateur du nombre d'emplois non marchands pour 10 000 habitants devient davantage interprétable: renseigne sur la manière dont les besoins potentiels en matière d'action sociale, de santé, de culture, d'éducation,..., peuvent être directement satisfaits au sein de chaque arrondissement.
- Ecarts moins importants entre les arrondissements wallons.
- Utile de mettre en parallèle deux indicateurs:
 - l'emploi non marchand pour 10 000 habitants et
 - l'indice de valeur ajoutée
- Existe-t-il un lien entre la valeur ajoutée générée par habitant et le nombre d'emplois non marchands (au sens restreint) relativement à la population?

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

Importance du non marchand par rapport à la population dans les arrondissements wallons

Arrondissement	Non marchand au sens large/emploi (1)	Non marchand au sens restreint/emploi (2)	Indice de valeur ajoutée (3)
Nivelles	854	549	97.3
Ath	748	465	50.8
Charleroi	1 051	607	76.8
Mons	1 393	783	65.1
Mouscron	987	750	82.8
Soignies	797	563	56.1
Thuin	693	480	41.9
Tournai	1 307	891	73.8
Huy	867	499	63.5
Liège	1 269	732	80.9
Verviers	924	579	70.1
Waremmé	607	408	47.0
Arlon	1 677	827	76.7
Bastogne	1 023	610	61.0
Marche	1 227	497	78.1
Neufchâteau	1 167	706	69.4
Virton	703	509	57.6
Dinant	925	606	55.0
Namur	1 437	765	79.7
Philippeville	1 007	501	48.4
<i>Région wallonne</i>	<i>1 079</i>	<i>643</i>	<i>72.6</i>
Coefficient de corrélation : +0.54 (sans Nivelles : +0.70)			

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- Corrélation positive de +0,54 (sans Nivelles: +0,70).
- Cela signifie qu'au niveau des arrondissements wallons (sauf Nivelles), environ 50% ($R^2 = 0,70^2 = 0,49$) des écarts observés dans le nombre d'emplois non marchands (pour 10 000 habitants) peut s'expliquer par le niveau de la valeur ajoutée par tête.
- Ou: quand la valeur ajoutée par habitant augmente, on observe sur base des chiffres des arrondissements wallons une tendance vers une augmentation du nombre d'emplois non marchands (au sens restreint) pour 10 000 habitants.
- En caricaturant: plus une économie locale est développée et mieux les besoins de la population tendent à être localement satisfaits.

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- Existe-t-il un lien entre le revenu moyen de la population et l'importance - relativement à la population - des services sociaux, culturels, de santé, d'éducation,...?
 - strictement aucune corrélation à cet égard.
- → le revenu moyen par habitant, ou le "niveau de vie", ne joue en pratique aucun rôle dans l'importance des activités non marchandes à l'échelon local.
- Peut-on prétendre que plus une économie est "non marchande", plus les besoins de la population en termes de services sociaux, de santé,... sont localement rencontrés?
- Ou, existe-t-il un lien entre le poids du non-marchand dans l'emploi total et le poids du non-marchand par rapport à la population ?

ULB Partie VI: Le secteur non marchand belge de nos jours: une présentation statistique: Les résultats 2005

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

- La réponse est négative: coefficient de corrélation de + 0,21.
- Cela tient essentiellement au fait que l'emploi non-marchand peut être élevé en valeur relative (si on le compare à l'emploi total) mais faible en valeur absolue, et vice versa.
- Le niveau de développement du secteur marchand et la densité de la population jouent un rôle.
- Par exemple: l'arrondissement de Thuin:
 - la part de l'emploi non marchand (au sens restreint) dans l'emploi total y est le plus élevé de Wallonie alors que le nombre d'emplois non marchands pour 10 000 habitants est parmi les plus faibles. Cela résulte du fait que le nombre d'emplois marchands est particulièrement faible.
 - L'indice de valeur ajoutée y est aussi le plus bas de la Région (41,9).